

L'an deux mil quinze et le lundi trente novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le 24 novembre 2015, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : MM. CHAMAYOU, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCQ, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, Mme ASSÉMAT, M. BAÏSSE, Mme ROUMEGOUS, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU, Mme ALIBERT, M. ROUQUIÉ, Mme RÉGY.

Excusés représentés : M. TESSEYRE (représenté par M. CHAMAYOU).

Absents : Mme SALVAYRE, M. AUGÉ.

Madame Françoise MAURIE a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 9 octobre 2015, transmis par courriel, est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 – Prise en charge de transport scolaire à l'école des Fournials ;*
- 2 – D.E.T.R. 2016 : accessibilité handicapés Mairie et école de la Sigourre / économies d'énergie / informatique ;*
- 3 – Budgets général, eau et assainissement : tarifs 2016 ;*
- 4 – Mise en concurrence maître d'œuvre rénovation Lafargue et gîtes communaux ;*
- 5 – Budget général : décisions modificatives ;*
- 6 – Prise en charge frais de concert ;*
- 7 – Questions diverses.*

1 – Prise en charge de transport scolaire à l'école des Fournials

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire, rappelle à l'Assemblée l'organisation du Telethon, le vendredi 4 décembre 2015.

Les écoles publiques et privées de la Commune participeront à cette manifestation. Pour celles d'entre elles situées sur le bourg, cela ne pose pas de problèmes de transport mais s'agissant de l'école des Fournials, les élèves devront prendre le bus.

Le Telethon étant organisé à l'initiative de la Municipalité, Madame Virginie BERNOU propose la prise en charge des frais de transport des élèves de l'école publique des Fournials, soit 115 € T.T.C. (cent quinze euros) conformément au devis du transporteur.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, accepte de prendre en charge les frais de transport des élèves de l'école publique les Fournials pour leur participation au Telethon, pour un montant T.T.C. de 115 €.

Madame Virginie BERNOU précise que 176 écoliers sont attendus, leur participation s'effectuant sur le temps scolaire.

2 – D.E.T.R. 2016 : accessibilité handicapés Mairie et école de la Sigourre – économies d'énergie – informatique

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'aide que l'État alloue chaque année aux collectivités territoriales dans le cadre de la D.E.T.R.. Pour 2016, les axes d'action retenus sont :

- l'accessibilité handicapés et personnes à mobilité réduite sur les bâtiments de la Mairie et de l'école publique de la Sigourre. Les demandes de devis sont en cours ;

- la poursuite du programme d'économies d'énergie :

. remplacement des 150 néons de la salle polyvalente par des leds. Montant de l'opération, fournitures comprises, 14.888 € H.T., pour une économie attendue de 2.700 € par an,

.remplacement de 17 points d'éclairage public avenue des Pyrénées à 345 € H.T. par point,

. Ecole de la Sigourre : volets roulants

. Ecole des Fournials : porte et chauffage préau couvert et remplacement 15 ouvrants ;

- l'informatique dans les écoles :

. La Sigourre : 1 vidéo

. Les Fournials : 2 vidéos

1 PC

15 PC tablettes

Les dossiers devront être présentés en Sous-Préfecture avant le 31 janvier 2016.

3 – Budgets Commune, Eau et Assainissement : tarifs 2016

a – Commune

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de délibérer sur l'augmentation des tarifs pour l'année 2016 :

Loyers immeubles communaux

L'augmentation est calculée sur l'indice de référence des loyers (125,25) basé sur le 2^{ème} trimestre 2015 sauf en ce qui concerne les charges :

Cf tableau page suivante.

Bâtiments loués	Loyer 2015 (pour mémoire) en €	Loyer 2016 en €
Buvette Bezan / saison	294,92	295,16
+ charges / saison	105,00	105,00
Salle Bezan / saison	539,11	539,54
+ charges / saison	58,00	58,00
Logement 3, avenue des Pyrénées / mois	500,00	500,40
+ charges (eau) / mois	0,00	40,00
Gîte communal n° 11 / mois	294,35	294,59
chauffage/eau hiver (01/10 au 30/04) / mois	142,00	145,00
chauffage/eau été (01/05 au 30/09) / mois	66,00	66,00
Presbytère St-Martin / mois (C.C.A.S.)	317,46	317,71
Ancienne Trésorerie Logement / mois	/	650,00
+ charges / mois	/	40,00
Ancienne Trésorerie local commercial /mois	/	600,00
+ charges / mois	/	40,00

Location équipements communaux

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs des équipements communaux :

Catégorie A : associations de la Commune agissant dans le cadre de leurs activités statutaires :
gratuité

Catégorie B : associations de la Commune agissant hors du cadre de leurs activités statutaires :
tarif par journée

	Été (du 01-04 au 31-10) en €		Hiver (01-11 au 31-03) en €	
	2015	2016	2015	2016
Salle polyvalente	66,50	66,50	125,00	125,00
Galerie	28,00	28,00	55,00	55,00
Salle de réunion	24,00	24,00	45,00	45,00
Salle de Lourtal	24,00	24,00	45,00	45,00
Prêt matériel	gratuité	gratuité	gratuité	gratuité
Caution (pour l'année)	400,00	400,00	400,00	400,00

Catégorie C : personnes physiques ou morales justifiant paiement d'impôts sur la Commune :
tarif par journée

Salle polyvalente	99,50	99,50	188,00	188,00
Galerie	42,50	42,50	81,00	81,00
Salle de réunion	36,50	36,50	67,00	67,00
Salle de Lourtal	36,50	36,50	67,00	67,00
Prêt matériel (5 tables 20 chaises)	39,00	39,00	39,00	39,00
Forfait livraison matériel	59,00	59,00	59,00	59,00
Caution	400,00	400,00	400,00	400,00

Catégorie D : personnes physiques ou morales ne justifiant pas de paiement d'impôts sur la Commune : tarif par journée

Salle polyvalente	170,00	170,00	320,00	320,00
Galerie	73,50	73,50	142,00	142,00
Salle de réunion	61,00	61,00	114,00	114,00
Salle de Lourtal	61,00	61,00	114,00	114,00
Caution	400,00	400,00	400,00	400,00

Gîtes Communaux – Locations ATTER

Périodes	2015 (pour mémoire) en € par semaine	2016 en € par semaine
Basse saison 2016 (02/01/16 au 26/03/16 - 24/09/16 au 29/10/16 - 05/11/16 au 17/12/16)	250,00	250,00
Moyenne saison 2016 (19/12/15 au 02/01/16 - 26/03/16 au 02/07/16 - 27/08/16 au 24/09/16 - 29/10/16 au 05/11/16)	330,00	330,00
Haute saison 2016 (02/07/16 au 27/08/16)	410,00	410,00
Très haute saison 2016 (30/07/16 au 27/08/16)	410,00	410,00
Location week-end (2 jours)	120,00	120,00
Location 1 nuitée (hors hautes saisons)	60,00	60,00
Nuitée Planetarium	28,00	28,00
Location draps (la paire)	14,00	14,00
Ménage (forfait)	45,00	45,00

Monsieur le Maire précise que les tarifs 2016 des gîtes ont déjà été adoptés par le Conseil municipal lors de la séance du 20 juillet 2015 et ne sont repris ici que pour mémoire.

Camping Municipal

Pour 2016, Monsieur le Maire propose de conserver les tarifs 2015, à savoir :

Prestation à la nuitée :

Emplacement	3,50€
Garage mort	3,00€
Electricité	3,50 €

Tarif par personne à la nuitée :

Plus de 12 ans	3,50€
De 3 ans à 12 ans	2,50€
Moins de 3 ans	Gratuité

Boxes haras (par cheval et par box – paille et foin inclus)	13,00 €
---	---------

Piscine Municipale

Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs individuels et de conserver les tarifs 2015 pour les abonnements :

Entrées Individuelles :

Moins de 3 ans	Gratuité
De 3 ans à 16 ans (J)	2,30€ (2,20 en 2015)
Plus de 16 ans (A)	3,40€ (3,30 en 2015)

Carte d'abonnement (10 entrées) :

Moins de 3 ans	Gratuité
De 3 ans à 16 ans (J)	20,00€
Plus de 16 ans (A)	28,00€

Écoles de la Communauté de Communes Centre Tarn

Ecoliers de Montredon-Labessonnié	Gratuité
Groupe écoles primaires (forfait par groupe)	20,00 €
Groupe collège (forfait par groupe)	50,00 €

Centre d'hébergement de la Sigourre

Les tarifs suivants sont proposés, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

Désignation	Nature	2015 (pour mémoire) en €	2016 en €
Centre d'hébergement pour groupes (hors pension et demi pension)	Une nuitée sans repas :	5,90	5,90
	Petit-déjeuner :	1,10	1,57
	Goûter :	0,65	0,92
	Repas enfant :	6,00	6,00
	Repas adulte :	6,50	6,50
Centre d'hébergement pour groupe (pension et demi pension)	Pension complète 1 ou 2 nuits :	27,00	27,00
	Pension complète plus de 2 nuits :	24,00	24,00
	Demi-pension :	22,00	22,00
Utilisation des dortoirs avec gestion libre des repas (8 personnes minimum)		13,00 €	13,30 €
	Forfait chauffage par nuit et par groupe (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) :	21,00 €	21,00 €

Restauration scolaire

Monsieur le Maire propose d'établir les tarifs de la restauration scolaire comme suit, valables à compter du 1^{er} janvier 2016 et valables jusqu'au 31 décembre 2016 :

- Enfants de Montredon-Labessonnié :	maternelle/primaire	3,40 € (3,30 en 2015)
- Enfants hors commune :	maternelle	3,30 € (3,30 en 2015)
	primaire	3,53 € (3,55 en 2015)
- Adultes		5,65 € (5,65 en 2015)

en fonction des tarifs appliqués par l'ESAT Valérie Bonafé aux Fournials, fournisseur.

Garderie École Les Fournials

Monsieur le Maire rappelle les tarifs de la garderie de l'École les Fournials votés lors de la séance du 20 juillet 2015 et valables du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2016 : 72,00 € par enfant par an.

Police municipale

Monsieur le Maire propose les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2016 :

	2015 (pour mémoire) en €	2016 en €
Cimetière : concessions (le m ²)	126,50	126,50
Cimetière : taxe d'exhumation	39,00	39,00
Cimetière : dépositaire (par mois)	20,00	20,00
Colombarium (perpétuité)	500,00	500,00
Droit de place : étalage	gratuité	gratuité
Occupation du domaine public : boîte aux lettres de La Poste	16,00 €	16,00
Utilisation journalière du domaine public à des fins commerciales privées (par jour)	43,00 €	45,00
Occupation du domaine public : terrasse café (le m ² / par an)	4,20 €	4,40
Occupation du domaine public et droit à sous location (vente au déballage type « vide-grenier »)	25,00 €	25,00

Matériel et main d'œuvre mis à disposition des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et autres collectivités locales

Pour 2016, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs 2015, à savoir :

Cf tableau page suivante.

	2015 (pour mémoire) en €	2016 en €
Tracteur-épareuse avec chauffeur (1'heure)	43,80	43,80
Mini-pelle sans chauffeur (1'heure)	21,40	21,40
Camion 3 T 500 sans chauffeur (1'heure)	21,40	21,40
Tracteur avec remorque sans chauffeur (1'heure)	21,40	21,40
Véhicule de transport sans chauffeur (1'heure)	21,40	21,40
Machine à laver haute-pression (1'heure)	5,70	5,70
Tondeuse automotrice (1'heure)	5,70	5,70
Tondeuse portée (1'heure)	5,70	5,70
Aspi-feuilles à dos (1'heure)	5,70	5,70
Aspi-feuilles porté (1'heure)	5,70	5,70
Débroussailleuse à dos (1'heure)	5,70	5,70
Main d'œuvre (1'heure)	26,50	26,50

Services voirie extérieurs

L'évolution de ce tarif n'est plus soumise à l'indice pondéré des travaux publics et Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le tarif 2015, à savoir :

	2015 (pour mémoire)	2016
Voirie déneigement – tarif de déneigement tracteur et étrave (1'heure):	62,06 €	62,06 €

Bail de Lafargue (n° 153/2 93 du 05/04/1985)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ce tarif est soumis à l'Indice National des Fermages qui est de 110,05 pour 2015. Le tarif **2015**, payable en 2016, est donc le suivant :

(pour mémoire) tarif 2014	2015
2.413,90 €	2.452,76 €

Marché de l'Avent ou Marché automnal (en fonction de la date d'organisation)

Monsieur le Maire propose les tarifs du Marché de l'Avent ou Marché automnal **2016** suivants :

- stand :	15,00 €
-----------	---------

Où l'exposé des tarifs et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs 2016 tels que présentés ci-dessus, sauf pour le bail de Lafargue où il s'agit du tarif 2015 (payable en 2016).

b - ALSH et l'ALAE

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du secteur scolaire, informe l'Assemblée que la Caisse d'Allocations Familiales du Tarn a décidé d'améliorer son dispositif de soutien à la fréquentation des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH). En effet,

l'accès des enfants aux accueils de loisirs est un des enjeux des caisses d'allocations familiales. Or, aujourd'hui, les effets de seuil entre les bénéficiaires de l'aide C.A.F. (5 € / jour / enfant) et les non bénéficiaires sont importants et peuvent constituer un frein à la mixité sociale : les tarifs sont très différents selon les ALSH, les comptabilisations des bénéficiaires et des ½ journées de fréquentation entraînent une lourdeur pour le gestionnaire. De plus, il est observé une baisse régulière des actes ALSH « extra scolaires » depuis 2010 (- 3,3 %).

Le nouveau dispositif a été validé par le Conseil d'administration de la C.A.F. le 6 octobre 2015 et entre en vigueur au 1^{er} janvier 2016. Principe de ce nouveau dispositif : aide sous forme de subvention versée jusque là aux familles (2,50 € / ½ journée / enfant – 5,00 € / jour / enfant). Cette nouvelle aide vise le renforcement des objectifs de la prestation sociale ALSH, c'est-à-dire participer à la mise en œuvre de tarifs adaptés aux capacités financières des familles. La C.A.F. du Tarn prévoit d'y consacrer 610k € (contre 360k € en 2014).

Pour bénéficier de cette aide, chaque gestionnaire ALSH doit établir un tarif sur la base de cinq tranches en fonction du quotient familial (QF) :

tranche 1 : QF < 500 €
tranche 2 : QF de 500 à 700 €
tranche 3 : QF de 701 à 900 €
tranche 4 : QF de 901 à 1100 €
tranche 5 : QF > 1100 €

Pour les familles non rattachées au régime général (type MSA), chaque gestionnaire choisit librement sa politique tarifaire.

Les tarifs proposés sont encadrés :

- tranche 1 : au maximum 5 € la journée sans hébergement (avec ou sans repas)
au maximum 15 € la journée camp ou mini-camp
- tranche 5 : au maximum 15 € la journée sans hébergement (avec ou sans repas)
au maximum 40 € la journée camp ou mini-camp
- le pas de réduction entre chaque tranche doit être d'au moins 15 %

L'aide est calculée à partir du montant de la prestation de service (PS) ALSH versée au titre de l'année 2014 en majorant ce montant de 60 % pour Montredon-Labessonnié car la commune présente un taux de famille ayant un quotient familial < 900 supérieur à la moyenne départementale (56,60 %) :

PS ALSH 2014 :	3.941,28 €
60 % :	2.365,00 €

ce qui oblige à revoir sur cinq tranches l'ensemble des tarifs extrascolaires et périscolaires :

Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

Les tarifs suivants de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), valables du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, sont proposés :

Enfants domiciliés sur la Commune de Montredon-Labessonné

	QF<500	QF 500 à 700	QF de 701 à 900	QF de 901 à 1100	QF > 1100	MSA
Frais d'inscription (par an et par famille)	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €	15,00 €
Demi-journée	2,00 €	2,40 €	3,35 €	4,50 €	6,40 €	3,40 €
Journée	2,80 €	3,30 €	5,35 €	7,55 €	10,90 €	4,90 €
Prix repas (en sus)	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €
Sortie journée	4,50 €	6,50 €	8,50 €	11,50 €	14,50 €	8,50 €

L'accueil péri-scolaire du mercredi sera facturé à l'heure.

Mercredi / heure	0,62 €	0,74 €	0,88 €	1,04 €	1,23 €	1,23 €
Prix repas (en sus)	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €
Pause méridienne / heure	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Pour les séjours, la tarification était jusqu'ici établie à chaque séjour en fonction des prestations proposées. Ces prestations étant inconnues à ce jour pour 2016, il est décidé de créer un tarif « haut » et un tarif « bas ».

Séjour tarif « haut » par jour	15,00 €	18,00 €	21,20 €	25,00 €	29,50 €	23,50 €
Séjour tarif « bas » par jour	10,20 €	12,20 €	14,40 €	17,00 €	20,00 €	14,00 €

Enfants domiciliés hors de la Commune de Montredon-Labessonné

	QF<500	QF 500 à 700	QF de 701 à 900	QF de 901 à 1100	QF > 1100	MSA
Frais d'inscription (par an et par famille)	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €	20,00 €
Demi-journée	2,50 €	3,00 €	3,85 €	5,00 €	6,90 €	3,90 €
Journée	3,80 €	4,50 €	6,35 €	8,55 €	11,90 €	5,90 €
Prix repas (en sus)	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €
Sortie journée	5,00 €	7,00 €	9,00 €	12,00 €	15,00 €	9,00 €

Mercredi / heure	0,62 €	0,80 €	0,95 €	1,12 €	1,33 €	1,33 €
Prix repas (en sus)	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €	3,40 €
Pause méridienne / heure	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €

Séjour tarif « haut » par jour	15,00 €	19,00 €	22,40 €	26,40 €	31,40 €	25,40 €
Séjour tarif « bas » par jour	11,20 €	13,20 €	15,60 €	18,40 €	21,80 €	15,80 €

D'autre part, pour les enfants atteignant l'âge de 4 ans en cours d'année, les frais d'inscription **pour la première année** seront calculés en fonction de la date d'inscription et du lieu d'habitation :

	domiciliés à Mn-Labessonné	domiciliés hors M-Labessonné
pour une inscription lors des vacances d'hiver :	15,00 €	20,00 €
pour une inscription lors des vacances de Pâques :	11,25 €	15,00 €
pour une inscription lors des vacances d'été :	7,50 €	10,00 €
pour une inscription lors des vacances de Toussaint :	3,75 €	5,00 €

Accueil de Loisirs associé à l'école (ALAE)

Les tarifs suivants de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAÉ), valables du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016, sont proposés :

QF < 500	QF 500 à 700	QF 701 à 900	QF 901 à 1100	QF > 1100	MSA
Fréquentation régulière – par semaine et par enfant – en € Tarif dégressif de 10 % sur chaque enfant à partir du 2 ^{ème} enfant inscrit pour une même famille					
Tarif SEMAINE MATIN					
0,70	0,75	0,85	0,95	1,05	1,00
Tarif SEMAINE SOIR					
0,70	0,75	0,85	0,95	1,05	1,00
Pour les enfants qui fréquentent la restauration scolaire de façon régulière et qui sont sous la responsabilité de l'ALAÉ durant la pause méridienne : Toutes tranches : + 20,00 € supplémentaires par an et par enfant					
Fréquentation occasionnelle – par jour et par enfant					
1,00	1,35	1,40	1,45	1,50	1,45

Où l'exposé des tarifs et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs 2016 de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (valables du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016) et de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (valables du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016) tels que présentés ci-dessus.

c – Budgets Eau et Assainissement : tarifs 2016

S'agissant des tarifs 2016 de l'Eau, Monsieur le Maire propose une augmentation uniquement sur les tarifs de la consommation, le reste demeurant inchangé par rapport à 2015.

Eau		
	2015 (pour mémoire) en €	2016 en €
Abonnement :	45,00	45,00
m3 – tranche A (1 à 250 m3) :	1,20	1,25
m3 – tranche B (+ de 250 m3) :	1,10	1,15
<u>Taxe de raccordement au réseau d'eau potable</u> (comprenant collier et robinet de prise en charge, tabernacle, tube allongé, bouche à clé, robinet avant compteur, clapet anti-pollution, compteur, coffret et main d'œuvre pour la pose) :	612,00	612,00
<u>Participation au raccordement au réseau potable</u> :		
- canalisation p.h.d. diam. 25 (le ml) :	1,33	1,33
- canalisation p.h.d. diam. 32 (le ml) :	1,43	1,43
- canalisation p.h.d. diam. 40 (le ml) :	2,24	2,24
- grillage signalisateur bleu (le ml) :	1,02	1,02
- tranchée en terrain naturel (l=0,70m) (le ml)	35,00	35,00
- tranchée sur voirie communale (le ml)	67,00	67,00
- tranchée sur voirie départementale (le ml)	104,00	104,00
<u>Plus value en sus</u> :		
- réducteur de pression (si nécessaire) - forfait :	96,00	96,00
- dalle fonte pour coffret compteur :	92,00	92,00
- branchement en diam. 32 :	102,00	102,00
- branchement en diam. 40 :	163,00	163,00
- main d'œuvre + recherche réseau – par heure :	26,50	26,50

- raccordement incendie :	1.430,00	1.430,00
- canalisation incendie (le ml) :	7,14	7,14

Tous ces prix s'entendent hors taxes (TVA à 5,50 % sur la partie abonnement et fourniture de l'eau – TVA à 20,00 % sur la partie branchement et travaux).

S'agissant des tarifs 2016 de l'Assainissement, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter par rapport à 2015.

Assainissement

	<i>2015 (pour mémoire) en €</i>	<i>2016 en €</i>
Abonnement :	42.00	42.00
m3 :	2.10	2.10

<i>Participation assainissement collectif (PAC) – forfait (incluant pièce de raccordement sur réseau, tabouret siphonide, main d'œuvre pose) :</i>		
--	--	--

- forfait de raccordement au réseau eaux usées :		
maison ancienne (en périmètre de raccordement) :	1.000.00	1.000.00
maison nouvelle (construction ou projet) :	1.850.00	1.850.00
maison ancienne (hors du périmètre de raccordement) :	1.600.00	1.600.00
- partie fixe au réseau pluvial :	560.00	560.00

<i>PAC – partie variable :</i>		
--------------------------------	--	--

- canalisation diam. 63 (refoulement) (le ml) :	5.10	5.10
- canalisation P.V.P.C.R.4 diam. 125 (le ml) :	14.30	14.30
- tranchée en terrain naturel (l=0,90m) (le ml) :	35.00	35.00
- tranchée sur voirie communale (le ml) :	67.00	67.00
- tranchée sur voirie départementale (le ml) :	104.00	104.00

<i>Plus value en sus :</i>		
----------------------------	--	--

- dalle fonte :	75.00	75.00
- rehausse pour regard :	21.00	21.00
- main d'œuvre pour franchissement d'obstacle (par heure) :	26.50	26.50

Tous ces prix s'entendent hors taxes (TVA à 5,50 % sur la partie abonnement – TVA à 20,00 % sur la partie branchement et travaux).

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs 2016 de l'Eau et de l'Assainissement tels que proposés par Monsieur le Maire et applicables au 1^{er} janvier 2016.

d – Redevance spéciale assainissement : ESAT Valérie Bonafé

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer sur le mode de calcul de la redevance spéciale d'assainissement (Rsa) qu'il faut appliquer à l'ESAT Valérie Bonafé, aux Fournials, dont les effluents rejetés dans la station d'épuration ne rentrent pas dans le cadre des rejets domestiques.

Après échange avec le bureau d'études Scherz'Eau – EATC, la formule de calcul suivante pourrait être retenue :

$$Rsa = (Rdom \times Vc \times Cr \times Cp) + S$$

avec :

- **Rdom** = redevance domestique d'assainissement : tarif voté annuellement par le Conseil municipal de la Commune de Montredon-Labessonnié. Pour 2015, il s'élève à 2,10 € / m³

- **Vc** = volume d'eau consommé (relevé compteur)

- **Cr** = volume rejeté / volume consommé : en l'absence de mesure du volume rejeté, ce facteur peut, soit être égal à 1, soit être ressorti de la formule de calcul. Ces deux choix équivalents sont favorables à la collectivité puisque dans le processus de fabrication des repas, un certain pourcentage d'eau s'évapore ; le volume rejeté devrait donc être moindre que le volume consommé.

- **Cp** = coefficient de pollution : $C_p = 0,3 + \{0,7 \times C_{moi} / C_{mod}\}$

. **Cmoi** = **concentration moyenne de matière oxydable rejetée**. Cette valeur peut être calculée, soit à partir des résultats du (des) contrôle(s) effectué(s) l'année n-1, soit des résultats de l'année en cours s'ils sont connus, soit de tous les résultats connus. C'est cette dernière variante qui devrait être retenue. (Pour exemple, elle se décompose comme suit pour l'année 2015 :

$$\{(52 + 140)/2\} + \{(83 + 253)/2\} + \{(660 + 1088)/2\} + \{(360 + 923)/2\} \\ = (96 + 168 + 874 + 641,5)/4 = 444,875$$

. **Cmod** = **concentration moyenne d'un effluent domestique**. Elle s'élève à 450mg/l.

$$\text{donc } C_p = 0,3 + \{0,7 \times (444,875 / 450)\} = 0,99$$

- **S** = surtaxe forfaitaire correspondant au coût estimatif de suivi de la convention et aux éventuels coûts de contre-analyse. (pour info, 875,00 € en 2015).

(décomposée comme suit :

$$172,00 \text{ € de coût d'analyses} \\ + 700,35 \text{ € (3 jours ingénieur à 233,45 € / jour)} \\ = 872,35 \text{ € arrondis à 875,00 €)}$$

(Pour exemple : sur la base du volume d'eau consommé 2015 égal à 1.466 m³ :

$$Rsa = (2,10 \times 1.466 \times 1 \times 0,99) + 875 = 3.9224,81 \text{ €}$$

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, votants : 17 – pour : 15 – contre : 0 – abstentions 2 :

- retient la formule de calcul telle que présentée ci-dessus, sur la base de tous les résultats et variantes connus pour l'année considérée, pour la redevance spéciale d'assainissement (Rsa) applicable à compter du 1^{er} janvier 2016 à l'ESAT Valérie Bonafé des Fournials.

e – STEP des Fournials : fonds de concours à la C.C. Centre Tarn

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la station d'épuration des Fournials, qui recueille entre autres les effluents rejetés par l'ESAT Valérie Bonafé, est un équipement géré par la Communauté de Communes Centre Tarn.

En vertu de l'article L 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, alinéa V, modifié par la loi n° 214-366 du 24 mars 2014 – article 136 (V), « des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement. Le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours ».

Monsieur le Maire propose donc de verser à la Communauté de Communes Centre Tarn un fonds de concours destiné à financer le fonctionnement de la STEP des Fournials. Il pourrait correspondre au montant de la redevance spéciale d'assainissement appliquée à l'ESAT Valérie Bonafé et dont le calcul a été préalablement approuvé par le Conseil municipal lors de cette même séance.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, votants : 17 – pour : 15 – contre : 0 – abstentions : 2, approuve la création d'un fonds de concours pour le financement du fonctionnement de la station d'épuration des Fournials, gérée par la Communauté de Communes Centre Tarn.

4 – Mise en concurrence maître d'œuvre rénovation Lafargue et gîtes communaux

a – Moulin de Lafargue

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet, plusieurs fois évoqué en séance, de rénovation du logement du Moulin de Lafargue. Il informe le Conseil municipal que trois bureaux d'études ont été mis en concurrence directe pour la maîtrise d'œuvre de ce projet. Seuls deux ont répondu :

GT Ingénierie d'Albi, pour un montant de 9.989,91 €

EURL Claude Gimbergues de Castres, pour un montant de 11.580,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, retient la proposition de GT Ingénierie d'Albi, moins disant et qui par ailleurs a donné entière satisfaction sur des prestations antérieures, pour un montant de 9.989,91 € T.T.C. (neuf mille neuf cent quatre-vingt-neuf euros et 91 centimes).

b – Rénovation gîtes solidaires : prise en charge de frais d'honoraires du bureau d'études

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le projet, plusieurs fois évoqué en séance, de rénovation de deux gîtes communaux en logements solidarité d'urgence, qui pourraient accueillir de façon ponctuelle des familles en situation précaire ou connaissant des problèmes temporaires de logement.

L'EURL Claude GIMBERGUES de Castres a été sollicitée pour une mission d'étude préalable et il convient aujourd'hui de prendre en charge les frais d'honoraires correspondants, s'élevant à 2.088,00 € T.T.C.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide la prise en charge des frais d'honoraires pour une mission d'étude préalable au projet de rénovation de deux gîtes communaux, pour un montant T.T.C. de 2.088,00 € (deux mille quatre-vingt-huit euros).

Monsieur le Maire précise que le projet de rénovation des gîtes se monterait à environ 146.000 € et que la Collectivité est à la recherche de partenaires financeurs.

5 – Budget général : décision modificative n° 14-2015

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à des virements de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 comme suit :

COMPTES DÉPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21318	472	Acquisition bâtiment Umodis	- 11 000,00
20	2031	474	Etudes réaménagement Grand'Rue	- 10.000,00
23	2318	430	Contrôle barrage	- 10.000,00
TOTAL				- 31.000,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
021	021	OFPI	Virement de la section de fonctionnement	- 31.000,00
TOTAL				- 31.000,00

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits sur le budget général Commune de l'exercice 2015 tel que présentés par Monsieur le Maire.

6 – Prise en charge de frais de concert

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire délégué à la Culture, rapporteur, rappelle à l'Assemblée l'organisation par la Mairie, le 19 décembre 2014 au Temple de Montredon-Labessonnié, d'un concert de chant lyrique ayant rassemblé une centaine de spectateurs. Il a été décidé de reconduire cette organisation pour 2015 mais, en raison de disponibilité de date, le concert aura lieu le 24 janvier 2016.

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ propose la prise en charge des frais de ce concert, à savoir :

- 350,00 € pour la chanteuse lyrique (Association Vocemmus SL)
- 350,00 € pour le pianiste (Association Résonance)
- 492,25 € de location de piano (Ets PARISOT)

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime :

- retient la proposition de l'Adjoint rapporteur et décide la prise en charge des frais du concert de chant lyrique organisé le 24 janvier 2016, tels que présentés ci-dessus,
- dit que les crédits seront inscrits au budget général de l'exercice 2016.

7 – Questions diverses

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou

Monsieur Jean MARTINEZ informe l'Assemblée qu'il a participé à la réunion du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou qui gère le réseau d'eau sur une partie de la commune. Il donne quelques chiffres : 313 abonnés sur Montredon-Labessonnié. Tarif par m3 H.T. : 1,27 € + redevance prélèvement 0,06 € + redevance pollution 0,31 €, soit 1,742 € TTC le m3 - Abonnement : 89,25 €

Garage bus Cocagne Evasion

Madame Gilberte ASSÉMAT, Conseillère municipale, fait part au Conseil municipal de l'accident survenu avenue des Pyrénées à hauteur du garage des bus de Cocagne Evasion. Alors qu'il effectuait une manœuvre pour rentrer le véhicule dans le garage, le chauffeur de bus a accroché une voiture. Il faudrait réglementer le stationnement devant le garage pour éviter ce genre d'accident, soit par le traçage de bandes jaunes, soit par un stationnement unilatéral.

Madame Françoise MAURIE évoque aussi la création d'une chicane ce qui aurait, en plus, pour effet de ralentir les véhicules. Monsieur le Maire pense qu'il faut avoir une réflexion plus globale et plus approfondie en conseil privé pour régler ces problèmes de stationnement et de circulation.

Réunion de l'Office de Tourisme Centre Tarn

Madame Claude HUET, Conseillère municipale, informe l'Assemblée de la tenue, le 8 décembre prochain, d'une réunion d'information de l'Office de Tourisme Centre Tarn sur le projet de parc éolien à Montredon-Labessonnié. Monsieur le Maire se déclare surpris par l'initiative de Madame TEURIERE, Présidente de l'O.T. Centre Tarn, et trouve son attitude déplacée, d'autant qu'elle avait pris l'engagement, voilà six mois environ, de ne pas prendre parti sur cette affaire. D'autre part, il aimerait savoir qui va présenter le projet, qui est l'intervenant ? Le Président de la Communauté de Communes Centre Tarn n'a été ni invité à cette réunion, ni même informé de sa tenue, le délégué de la commune à l'O.T. Centre Tarn non plus. Il semblerait que cette réunion ait été organisée dans le but de régler des comptes avec les élus. Surprenant de la part d'une personne démissionnaire qui ne souhaite pas se représenter à la présidence de l'O.T.

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ va dans ce sens et se demande si c'est la fonction d'un office de tourisme d'organiser ce genre de réunion.

Tombola du Marché automnal : versement à « la Mission à Paul o »

Madame Françoise MAURIE, Adjointe au Maire en charge du secteur « animation », informe l'Assemblée que la tombola organisée dans le cadre du Marché automnal du 15 novembre 2015 a rapporté la somme de 373,00 € (trois cent soixante-treize euros).

Comme annoncé lors de la séance publique du Conseil municipal du 9 octobre dernier, cette somme doit être intégralement reversée à l'association « La Mission à Paul'o » qui a pour but d'améliorer les conditions de vie d'un enfant atteint d'une infirmité motrice cérébrale et aider ses parents à subvenir aux besoins spécifiques de leur fils.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, unanime, décide de reverser à l'association « La Mission à Paul o » la somme de 373,00 € collectée lors de la tombola du Marché automnal.

Noël des écoliers et animations

Madame Françoise MAURIE, Adjointe au Maire, informe l'Assemblée que le Noël des écoliers aura lieu le vendredi 18 décembre. Il rassemblera tous les écoliers de la commune et leurs institutrices. La manifestation débutera à 9 h 15 au centre polyvalent par une collation prise en commun. A 10 heures, les élèves de cours élémentaires et de cours moyens iront au cinéma pour visionner un film dont le choix n'a pas encore été arrêté et les élèves de maternelle et du cours préparatoire assisteront à un spectacle présenté par la Cicadelle, « la magie de Noël ».

Madame Françoise MAURIE informe ensuite l'Assemblée que des animations de Noël auront lieu le dimanche 20 décembre, après-midi avec un spectacle de marionnettes à l'Office de Tourisme, l'arrivée du Père Noël (possibilité de faire des photos avec le Père Noël), une buvette avec vente de jus de pomme dont les bénéfices seront reversés à l'association « La Mission à Paul o ».

Rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes Centre Tarn

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire et délégué à Trifyl, présente le rapport d'activité 2014 de la Communauté de Communes Centre Tarn. S'agissant de la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, la C.C. Centre Tarn obtient d'excellents résultats.

Par ailleurs, Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ s'est déclaré très intéressé par la qualité du papier utilisé pour ce rapport, la mise en page, l'impression... Ce rapport a été élaboré par Créaj, entreprise de création graphique installée depuis peu à Montredon-Labessonné. Devant la qualité de ses prestations, un devis lui a été demandé pour l'élaboration et l'impression du prochain bulletin d'information municipal. Il serait de 1.337 € contre 1686 € pour l'imprimerie Couleurs d'Autan. Aussi, Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ informe le Conseil municipal qu'un essai pour le bulletin 2016 sera fait avec cette entreprise, ce qui permettra, outre le fait d'aider une jeune entreprise montredonnaise, de donner un coup de jeune au journal et de poursuivre la collaboration si l'essai est satisfaisant. Madame Marie-Claude ROBERT se demande pourquoi ne pas envoyer le bulletin d'information par mail. Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ lui répond que le bulletin est disponible sur le site municipal et qu'il serait redondant de l'envoyer aussi par mail. Par contre, lors de la distribution du prochain bulletin, une feuille sera insérée, demandant aux administrés de signaler leur préférence pour la version papier ou la version électronique.

Coupe d'arbres sur le domaine public

Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ, Adjoint au Maire, fait part à l'Assemblée de la coupe d'arbres qui a été effectuée, sur le domaine public, par un administré. L'affaire remonte à 2013 : trois ou quatre chênes qui matérialisaient un virage dangereux ont été coupés et le bois résultant de cette coupe utilisé à des fins commerciales. Par manque de vigilance, l'affaire a traîné. Le panneau qui remplacera les chênes pour indiquer le sens du virage coût 755 € et le devis sera envoyé au privé qui a coupé les arbres et vendu le bois, de manière à ce qu'il prenne en charge ces frais. Monsieur le Maire précise qu'il a par deux fois interpellé la personne à ce sujet, sans résultat. Monsieur Dominique PATTE de DUFOURCQ estime nécessaire de marquer le droit.

Décision d'ester en justice

Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'interview des élus de la Communauté de Communes Centre Tarn parue dans la Dépêche du Midi. A aussi paru une réponse anonyme portant préjudice à plusieurs élus. Monsieur le Maire précise que le Président de la C.C. Centre Tarn, le Maire de Réalmont et lui-même ont décidé d'ester en justice et de se porter partie civile, dans un premier temps contre l'auteur anonyme dont il aimerait bien connaître l'identité et, s'il s'avérait impossible de le retrouver, contre la Dépêche du Midi qui n'avait pas à publier un article anonyme.

Téléthon

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire, confirme au Conseil municipal la tenue du Téléthon le vendredi 4 décembre 2015, de 12 heures à 24 heures. Cette idée avait déjà été évoquée lors de la précédente séance publique du Conseil municipal. Un parcours d'environ 1 km sera matérialisé au centre du village. Pour chaque kilomètre parcouru, en courant ou en marchant, chaque participant s'acquittera du versement d'1 €. La totalité des fonds collectés

*seront reversés à l'A.F.M. Téléthon. D'autres activités seront organisées : concours de belote, tir à l'arc, observation du soleil et astro-rando si la météo le permet...
L'ensemble des écoliers de la commune participera à cette manifestation et des ateliers leur seront proposés pour une prise de conscience du handicap : marcher les yeux bandés, avec une jambe liée à celle d'un camarade...*

Forum des Métiers

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire, informe l'Assemblée de la tenue, en mars prochain, du Forum des Métiers à destination des élèves de 3^{ème} pour faciliter leur choix d'orientation. De nombreux corps de métiers seront représentés et il est encore temps pour les professionnels intéressés de participer.

Containers de collecte des ordures ménagères et de tri sélectif

Madame Gilberte ASSÉMAT, Conseillère municipale, fait part de sa surprise lorsqu'elle a constaté que les containers de collecte des ordures ménagères et de tri sélectif avait disparu du site devant l'école de la Sigourre, se mettant à la place de l'utilisateur qui ne sait pas où aller. Monsieur le Maire lui répond que les containers n'ont pas disparu, qu'ils ont simplement été déplacés, suite aux débordements et incivilités constatés cet été.

Dates à retenir

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la prochaine séance publique du Conseil municipal aura lieu le lundi 7 décembre 2015 avec à l'ordre du jour les périmètres des communautés de communes et les communes nouvelles.

D'autre part, avant de quitter la séance, les conseillers sont priés de prendre connaissance du planning pour la tenue des bureaux de vote du 1^{er} tour des élections régionales, ce dimanche 6 décembre.

Signalisation de la Maison Pluridisciplinaire de Santé

Monsieur Christian BAÏSSE signale à l'Assemblée que les panneaux indiquant la direction de la Maison Pluridisciplinaire de Santé sont mal placés et peu visibles. L'établissement reste donc difficile à trouver pour ceux qui ne le connaissent pas. Monsieur le Maire répond que le problème est en cours de solution.

Aucune autre n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 00.

Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2015

NOM Prénom	Signature
CHAMAYOU Jean-Paul	
TESSEYRE Christian (représenté par M. CHAMAYOU)	
MAURIE Françoise	
PATTE de DUFOURCQ Dominique	
BERNOU Virginie	
COMBELLES Jean-François	
ROBERT Marie-Claude	
MARTINEZ Jean	
ASSÉMAT Gilberte	
BAÏSSE Christian	
SALVAYRE Maddy	Absente
ROUMÉGOUS Bénédicte	
COMBES Didier	
HUET Claude	
BRU Jean-Marie	
ALIBERT Sophie	
ROUQUIÉ Christian	
RÉGY Marie-Laure	
AUGÉ Bernard	Absent